



Le SLAM a participé au sit-in du 28/04/2010 devant le siège du Ministère de l'éducation nationale pour protester contre le Lancement de l'A.O pour la réalisation du programme d'urgence de ce département.

Les architectes protestent en effet contre l'amalgame de l'appel d'offre de ce département qui confie clés en main les projets à des entrepreneurs alors que selon la procédure normale, le maître d'ouvrage confie un projet à un architecte qui doit en faire les plans. «Ces plans doivent être exécutés sous la surveillance de l'architecte qui est censé garantir la réalisation conforme aux plans de l'ouvrage.

Ainsi, l'appel d'offre lancé par le ministère de l'enseignement concerne l'entreprise directement puisqu'il s'agit de la réalisation de bâtiments clés en main. Ce qui veut dire que l'entrepreneur doit ramener avec lui et son architecte et son ingénieur.

A rappeler que les architectes ont déjà organisé un sit-in en 2009 devant le siège du Ministère de l'éducation nationale lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offres du projet de construction de 1400 établissements d'enseignement.

En fin faut il préciser encore une fois que les textes de loi régissant la construction au Maroc (NDLR, loi 16-89 relative à l'exercice de la profession d'architecte notamment) spécifient qu'il y a une grande différence entre l'exercice professionnel d'architecture et la maîtrise d'ouvrage.